

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 mars 2016

L'an DEUX MIL SEIZE
et le 07 MARS
à 20 heures 00

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 57
En exercice : 57
Présents : 44
Ayant pris part au vote : 54 (44 + 10 pouvoirs)

Date de la convocation
1 ^{er} mars 2016

Date d'affichage
10 mars 2016

Le Conseil Municipal de Gennes-Val de Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison des loisirs André Courtaud à Gennes, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves FULNEAU, Maire.

Présents : Mmes et MM. FULNEAU Jean-Yves, PASSEDROIT Alain, LAMY Benoit, BRUNETIERE Dominique, SIRE Michel, MOISY Nicole, MEME Elisabeth, de VILLIERS Anne-Aymone, VERGER Gwénaél, GAGER Christian, BOISBOUVIER Gilbert, RIGALT Claude, VIOT Michel, GLEMIN Françoise BOUSSEAU Michèle, MOREAU Christian, FERRERO Francine, BAUNEAU Yves, BIGOT Monique, VON BOTHMER Emilie, GAIGNARD René, LEGUAY Daniel, METIVIER Nathalie, MABILLEAU Chrystel, GROYER Olivier, LAURIOU Alain, VINSONNEAU Philippe, STROZIK Cathy, LE VRAUX Yves, BATAIS Damien, BARREAUX Benoit, GOUZIL Gilles, GUINHUT André, ARCHAMBAUD Karine, GAUTHIER Anne-Marie, MOREAU Georges, ASSERAY Denis, BONDU Michel, RICHARD Emmanuelle, LUCAS Nadège, BRAUER Catherine, CLEMENT Jérôme, GILBERT Sylvain, LEMOINE Jérôme

Absents excusés : KASPRZACK Christiane, PEREZ-BERENGUER Carmen, MATHIOT Joss, ROUCHER Stéphane, FERRARI Marc, CANTET Claudie, VESTIT Marie-Claude, WEISS Sandra, MERCIER Didier, TURPOT Ludovic, VARLET Vanessa, MELIN Céline, ENGUEHARD Elisabeth,

Pouvoirs : Mme PEREZ-BERENGUER à M. RIGALT, Mme KASPRZACK à M. BRUNETIERE, M. FERRARI à M. GAGER, Mme CANTET à Mme METIVIER, Mme VESTIT à M. LEGUAY, M. MERCIER à M. GAIGNARD, Mme WEISS à Mme MABILLEAU, M. TURPOT à M. GROYER, Mme MELIN à M. ASSERAY, Mme ENGUEHARD à M. SIRE

Secrétaires de séance : Mme Nicole MOISY et M. Gwénaél VERGER

OBJET : Débat d'orientation budgétaire (n°03/2016-01)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du débat d'orientation budgétaire 2016.

OBJET : DETR – Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation et d'accessibilité de la mairie de Gennes (n°03/2016-02)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de restructuration de la mairie de Gennes : création de bureaux supplémentaires et aménagement d'un local pour les archives communales, mise en accessibilité.

Il explique que ces travaux de restructuration sont nécessaires suite à la création de la commune nouvelle : le local actuel des archives sera aménagé en bureaux afin que les locaux administratifs puissent accueillir les agents et les élus. Les archives seront transférées dans un local annexe à la mairie.

Les travaux de mise en accessibilité imposés par la réglementation ont été approuvés par l'Ad'AP de Gennes.

Un économiste de la construction est saisi de ce dossier pour estimer le coût de cette réhabilitation. M. le Maire présente le chiffrage de ces travaux :

	HT	TTC
Réhabilitation en bureaux de la partie "archives"	28 000.00	33 600.00
Isolation des bureaux actuels du 1er étage	15 700.00	18 840.00
Transformation du local annexe pour les archives	86 000.00	103 200.00
Total travaux	129 700.00	155 640.00
Etude de faisabilité (architecte)	2 748.90	3 298.68
Maîtrise d'œuvre jusqu'au DCE (architecte)	6 071.17	7 285.40
Accessibilité - divers et imprévus	13 852.01	16 622.41
TOTAL	152 372.08	182 846.49

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ décide de programmer ces travaux au budget principal de la commune, exercice 2016 ;
- ⇒ demande une subvention à hauteur de 35% soit 53 330 € au titre de la DETR ;
- ⇒ autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Alain PASSEDROIT 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

OBJET : Financement de l'investissement public local : déclaration d'intention de demande de subvention (n°03/2016-03)

Vu la circulaire préfectorale reçue le 12 février dernier informant les collectivités de la création d'un fonds de soutien à l'investissement public local,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que la commune de Gennes-Val de Loire dépose un dossier au titre des projets d'investissement des bourgs-centres, pour l'aménagement du centre de Gennes comprenant notamment le projet relatif au site des Dames Barrau, l'aménagement de l'îlot du Moulin, la liaison urbaine entre ces deux sites et l'aménagement urbain entre le bâtiment du futur Crédit Agricole et la pharmacie.

Il précise que l'assiette des dépenses éligibles doit être supérieure à 100 000 € HT. Le taux de subvention sera variable en fonction de certains critères (intérêt du projet, co-financements déjà acquis, etc...) entre 20 et 50%.

Les candidatures doivent être déposées en Préfecture au plus tard le 10 mars et le dossier complet de demande de subvention avant l'une des 3 échéances suivantes : 15 avril, 15 juin ou 15 septembre.

Il est projeté de recourir à un urbaniste pour finaliser ce dossier pour le 15 juin prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ décide de déposer une déclaration d'intention de demande de subvention ;
- ⇒ autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Alain PASSEDROIT 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

OBJET : Demande de subvention à la région pour les travaux de réhabilitation de la salle des loisirs du Thoureil (n°03/2016-04)

M. le Maire explique à l'Assemblée que par délibération du 04/05/2015, le Conseil Municipal du Thoureil a décidé de lancer les études en vue de la réhabilitation de la salle des loisirs ; le 07/09/2015, l'assemblée a retenu Mme Stéphanie THOMASSON en qualité de maître d'œuvre de ces travaux (taux de 11,20%). Par délibération du 02/11/2015, le Conseil Municipal a missionné un cabinet pour réaliser une étude thermique de la salle des loisirs afin de pouvoir bénéficier d'une aide régionale pour les travaux de réhabilitation de ce bâtiment visant à améliorer ses performances énergétiques.

Dans le cas présent, M. le Maire explique à l'Assemblée que la Région peut soutenir ce projet à hauteur de 80 € le m² de SHON du bâtiment dans la mesure où le programme des travaux comporte l'isolation d'au moins 50% de la surface des murs ou de la toiture.

Il présente le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX			
Charpente, couverture, menuiseries	50 272.87 €	Région PDL	11 680.00 €
Plâtrerie, isolation, faux plafonds	12 918.43 €	Autofinancement	82 857.80 €
Chauffage, climatisation, VMC	10 166.56 €	FCTVA (année N - 16,404%)	18 551.10 €
Electricité	7 370.77 €		
Peinture et sols collés	10 426.20 €		
Maçonnerie, aménagements extérieurs	3 085.92 €		
Total HT	94 240.75 €		
TVA	18 848.15 €		
Total TTC	113 088.90 €	Total TTC	113 088.90 €
MAITRISE D'ŒUVRE			
HT	10 229.41 €	Autofinancement	10 261.65 €
TVA	2 045.88 €	FCTVA (année N - 16,404%)	2 013.64 €
Total TTC	12 275.29 €		12 275.29 €
TOTAL POUR LA COMMUNE			93 119.45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ valide le plan de financement de cette opération,
- ⇒ demande la subvention correspondante à la Région des Pays de la Loire,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Michel SIRE adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

OBJET : Tarifs de coupe de bois pour la saison 2016/2017 (n°03/2016-05)

M. MOREAU Christian explique à l'Assemblée que chaque année, l'ONF propose à la commune de procéder à des coupes de bois d'éclaircie dans la forêt de Joreau.

Pour la prochaine saison, les parcelles 11a et 14b sont concernées par cette exploitation en bois de chauffage (chêne).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ autorise l'ONF à exploiter en bois de chauffage les parcelles susmentionnées,
- ⇒ fixe les tarifs de vente des coupes de bois de chauffage pour la saison 2016/2017 à 17 € le stère pour le chêne et 4 € le stère pour le bouleau,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Alain PASSEDROIT 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie de Gennez les jours, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Yves FULNEAU